

# COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal jeudi 3 juin 2010

### **Décisions**

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents: Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian,

bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Belgrado, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent (jusqu'au point 2 inclus), Noltincx Didier (à partir du point 1), Stevaert Tony, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau, Verbist, De Lille, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, conseillers et Mme

Luykx Johanna, secrétaire

**Excusées :** Mme Van Cauwenberghe et Mme Sarels

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé par le Conseil À L'UNANIMITÉ.

Avant de traiter les points fixés à l'ordre du jour, le président déclare qu'il lui a été demandé de traiter en premier lieu le point 6 de l'ordre du jour intitulé « Approbation du règlement scolaire ». Le président procède au vote sur le déplacement de ce point. Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour (Mertens, Galluccio, De Lille, Verbist, Stubbe, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Coomans de Brachène, Carpriau, Andries, Van Langenhove), 1 contre (Mme Van Baden) et 8 abstentions (Mme Van der Straeten, De Visscher, Stevaert, Vander Voorde, Verhasselt, Van Steenkiste, Mme Moreau et Belgrado)

## SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur Noltincx intègre la séance.

1. Ecole communale néerlandophone – Approbation du règlement scolaire.

L'échevine Van der Straeten commente ce point.

A la demande du KARTEL, le président suspend la séance.

Après 5 minutes, le président rouvre la séance. Monsieur Verbist demande au nom d'IC à ce que ce point soit ajourné à la prochaine séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le président procède au vote sur l'ajournement de ce point au conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le Conseil marque À L'UNANIMITÉ son accord sur cet ajournement.

Le président propose qu'afin d'éviter tout malentendu, il signe le texte du règlement scolaire qui sera soumis au Conseil communal.

L'échevine Van der Straeten émet le souhait que cette procédure soit suivie pour tous les textes.

2. Réalisation d'une étude concernant le renouvellement des douches du Hall des Sports communal – Dijck 34

Le président commente ce point.

L'étude couvre :

- la réalisation d'un avant-projet et d'un projet définitif
- la réalisation d'un dossier de sécurité et d'un dossier de demande de permis
- le suivi de la procédure d'adjudication
- le suivi de l'exécution et le contrôle des travaux

Coût estimé: 10.000 euros hors TVA

Mode de passation : procédure négociée

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Mme Govaere-Laurent quitte la séance.

3. Approbation d'une convention concernant une cession de terrain (partie du chemin entre le Kouter et la plaine de jeu Erf en Haard).

Le président commente ce point.

L'échevin Vander Voorde et la conseillère Mme Dewell introduisent un amendement visant à changer le terme « cession de terrain » en « mise à disposition pour le prix de 1 euro par an ».

Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Le vote sur le texte (avec adaptation en fonction de l'amendement) conduit au résultat suivant :

17 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mertens, Vander Voorde, Belgrado, Mme Moreau, Coomans de Brachène, Noltincx, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Verbist, Galluccio, De Lille et Stubbe) et 3 abstentions (Mme Van der Straeten, Verhasselt, Vansteenkiste)

4. Rénovation des installations sanitaires de l'école communale néerlandophone.

Approbation du cahier spécial des charges, estimation des coûts et demande de subsides.

Le président commente ce point.

Mode de passation : appel d'offres général

Estimation : 58.940,00 € hors TVA ou 71.317,40 TVA de 21% incluse

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

5. Rénovation des installations sanitaires de l'école communale francophone.

Approbation du cahier spécial des charges, estimation des coûts et demande de subsides.

Le président commente ce point.

Mode de passation : appel d'offres général

Estimation : 68.595,00 € hors TVA ou 82.999,95 TVA de 21% incluse

Ce point est approuvé par 19 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mertens, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltincx, Coomans de Brachène, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verbist, Galluccio, De Lille et Stubbe) et 1 abstention (Verhasselt).

6. Approbation de la convention de collaboration pour l'accueil communal des enfants pendant l'année scolaire et pendant les vacances.

L'échevine Van der Straeten commente ce point.

Ce point est approuvé par 16 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Vander Voorde, Mme Van der Straeten, Belgrado, Mme Moreau, Noltincx, Coomans de Brachène, Mme Dewell, Mme Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt et Stubbe) et 4 abstentions (Mertens, Galluccio, Verbist, De Lille)

7. Règlement des congés scolaires dans l'enseignement communal – année scolaire 2010-2011. L'échevine Van der Straeten commente ce point.

Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

8. Haviland Intercommunale IGSV – Assemblée générale ordinaire – désignation d'un représentant.

Deux candidatures ont été posées, à savoir celle de M. Stubbe et celle de M. Belgrado.

Le vote secret conduit au résultat suivant :

M. Belgrado: 13 voix

M. Stubbe: 7 voix

- M. Belgrado est désigné comme représentant de la commune à l'Assemblée générale ordinaire d'Haviland Intercommunale IGSV qui se tiendra le 24 juin 2010.
- 9. Désignation d'un représentant pour l'Assemblée générale ordinaire d'Havicrem

Une seule candidature a été reçue, à savoir celle de M. Galluccio.

Mme Moreau fait remarquer qu'en raison d'un séjour à l'étranger, elle n'a pas pu poser sa candidature à temps mais qu'elle le fait au cours de la présente séance ;

Le Conseil approuve cette candidature par 15 voix pour et 5 contre (Mertens, Verbist, Galluccio, De Lille, Stubbe).

Le vote secret visant à désigner un représentant conduit au résultat suivant :

Mme Moreau : 13 voix M. Galluccio : 7 voix

Mme Moreau est désignée comme représentante de la commune à l'Assemblée générale ordinaire d'Havicrem qui se tiendra le 23 juin 2010

10. IWVB – Assemblée générale – désignation d'un représentant

Une seule candidature a été reçue, à savoir celle de M. De Lille.

Monsieur De Lille est désigné par 13 voix comme représentant de la commune à l'Assemblée générale ordinaire d'IWVB qui se tiendra le 22 juin 2010.

11. IWVB – Assemblée générale extraordinaire – désignation d'un représentant

Une seule candidature a été reçue, à savoir celle de M. De Lille.

Monsieur De Lille est désigné par 13 voix comme représentant de la commune à l'Assemblée générale extraordinaire d'IWVB qui se tiendra le 22 juin 2010.

## **QUESTIONS ORALES**

#### M. VAN STEENKISTE

-----

Remercie toutes les personnes qui se sont investies pour la pétanque.

#### Mme DEWELL

\_\_\_\_\_

Demande ce qu'il en est du stationnement dans la zone de recul.

L'échevin Vander Voorde répond qu'une réunion a eu lieu et qu'il se pourrait qu'une action soit entreprise.

#### M. VERBIST

\_\_\_\_\_

Qu'en est-il des emprunts structurés ?

Le président déclare que ces documents ont été fournis lors du budget et le seront également lors des comptes et de la modification budgétaire, deux points qui seront portés à l'ordre du jour d'un des prochains conseils communaux.

Le président demande également de préciser le terme « emprunts structurés ».

Le conseiller Verbist déclare qu'il posera la question directement et par écrit au gestionnaire financier.

#### M. DE LILLE

\_\_\_\_\_

Demande de convoquer la commission Finances du Conseil communal étant donné que les comptes semblent éventuellement être prévus pour le conseil communal du 1<sup>er</sup> juillet.

La convocation de la commission doit être demandée au président de la commission.

A la question du conseiller de savoir qui sera présent lors de la commission en qualité d'échevin des finances, le président répond que (comme prévu par le décret et par le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal) c'est le bourgmestre qui décide qui représentera le Collège au sein de toute commission, quelle qu'elle soit.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 30 juin 2010

Wemmel, le 8 juin 2010

Par délégation : La Secrétaire

(s) Mme J. LUYKX

Le Président (s) B. CARPRIAU